



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 1^{er} août 2024

Nombre de conseillers :
En exercice.....10
Présents.....7
Votants.....8
Exprimés.....8

Date de la convocation : 26/07/2024
Date d'affichage : 26/07/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 1^{er} août à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,
Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, LAYRAL Emmanuel, GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, SENTRY Michel.

PROCURATION : SENTRY Michel a donné procuration à CALMELS Anne.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de huit.

SEANCE N°2024-9
DELIBERATION N°2024-9-5
Finances Publiques – Cantine scolaire – Tarifs

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L 2122-22;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ;

Vu le décret n° 2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance ;

Vu la délibération n°2023-6-4 du 25 juillet 2023 relative aux tarifs en vigueur du service de la cantine scolaire ;

Vu le contrat de prestation de service liant la commune avec ANSAMBLE pour la livraison des repas servis auprès de la cantine scolaire communale ;

Considérant que l'adhésion au dispositif « cantine à 1€ » n'est pas remise en cause ;

Considérant les tarifs actuellement en vigueur :

*Quotient familial	Jusqu'à 1000 €	Entre 1001 et 4000 €	A partir de 4001 €
Prix du repas en €	1,00	4,49€	5,00€

*Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial.

Considérant toutefois l'augmentation du tarif du repas livré par notre prestataire ANSAMBLE : de 4.49€TTC à 4.75€TTC, à la date anniversaire du contrat en cours ;

Considérant que Madame le maire propose de prendre en considération cette augmentation dans la grille des tarifs :

*Quotient familial	Jusqu'à 1000 €	Entre 1001 et 4000 €	A partir de 4001 €
Prix du repas en €	1,00	4,75€	5,00€

*Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à huit voix pour,**

- **décide** de fixer la tarification sociale à trois tranches selon le tableau ci-dessous :

*Quotient familial	Jusqu'à 1000 €	Entre 1001 et 4000 €	A partir de 4001 €
Prix du repas en €	1,00	4,75€	5,00€

- **précise que** cette tarification sociale est applicable à compter du 1er septembre 2024 dès lors que la commune demeure éligible au dispositif de la cantine à 1€. Cette tarification sociale n'excèdera pas la durée de convention d'aide signée avec les services de l'Etat, à savoir 3 ans à compter du 01/09/2023;
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **12** août 2024
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le **12** août 2024

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
SAUVEPLANE Pierre*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.